COMMISSION COUPES SENIORS

Réunion du : 21 Mars 2023
PV N° 05
Présidence : Mr LEROY Jean-Michel
Présents : Mme GUEDES Véronique, M GARD Christian, PERRI Giovani,
Excusés: M MELIZI Farid
Absents:

COUPE DALUT

Clubs présents : *ESC Le Buisson, AS Le Malzieu, AS Le Chastel, Avenir Foot Lozère*

TIRAGE AU SORT des ½ FINALE DE COUPE FEMININE

La commission a procédé au tirage au sort de la coupe Féminine.

Clubs qualifiés : Entente cœur Lozère, ESC Le Buisson, AS Le Malzieu, Saint Georges SP.

1° AS Le Malzieu / ESC Le Buisson

2° St Georges Sports SP / Entente Cœur Lozère Mende

Ces matchs se dérouleront dimanche 09 avril 2023 à 14h30 sans prolongations et tirs aux buts si nécessaire. Les frais d'arbitrage sont supportés par les deux clubs.

TIRAGE AU SORT des ½ FINALE DE LA COUPE DALUT

La commission a procédé au tirage au sort de la coupe DALUT.

Clubs qualifiés : ESC Le Buisson II, Football Sud Lozère II, Vaillante Aumonaise I, Causse Sauveterre FC

1° Football Sud Lozère II / FC Causse Sauveterre

2° Vaillante Aumonaise / ESC Le Buisson II

Ces matchs se dérouleront dimanche 09 avril 2023 à 14h30 sans prolongations et tirs aux buts si nécessaire. Les frais d'arbitrage sont supportés par les deux clubs.

TIRAGE AU SORT des ½ FINALE DE LA COUPE LOZERE

La commission a procédé au tirage au sort du tour de cadrage de la coupe Lozère seniors.

Clubs qualifiés : AS Le Chastel Nouvel, AS Badaroux, (ESC Le Buisson I ou Mende AFL III), Marvejols sports I

1° ESC Le Buisson I ou Avenir Football Lozère / AS Badaroux

2° AS Le Chastel Nouvel / Marvejols Sports I

Ces matchs se dérouleront dimanche 09 avril 2023 à 14h30 sans prolongations et tirs aux buts si nécessaire. Les frais d'arbitrage sont supportés par les deux clubs.

La remise des maillots aux 6 finalistes seront remis le mercredi 10 mai 2033 à l'Antenne

PARTIE REGLEMENTAIRE

FORFAIT

DOSSIER N° 1
SENIORS – Compétition : Coupe Lozère Féminine
Match n° 25460825 du 19 mars 2023
Recevant : ESC LE BUISSON/ VALDONNEZ FC

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,
Jugeant en premier ressort,
Attendu que le club du VALDONNEZ FC ne s'est pas déplacé pour disputer la rencontre citée en objet
Attendu que le club du VALDONNEZ FC a prévenu par messagerie en date du 18 mars 2023 de son forfait pour la rencontre citée en objet,

- **Donne match perdu par forfait au VALDONNEZ FC et dit le club de l'ESC LE BUISSON qualifié pour le tour suivant.**

Amende :

Forfaitaire : 40,00 € à régler par le club du VALDONNEZ FC à l'Antenne de Football de Lozère qui transmettra au club de L'ESC LE BUISSON

Forfaitaire : 50,00 € à régler par le club du VALDONNEZ FC à L'Antenne de Départementale de Football de Lozère.

Le Président de la CCC
Mr Jean-Michel LEROY